

Délibération 5.3
SEINE MARITIME NUMERIQUE : POINT D'AVANCEMENT

Intervention de Sophie HERVE

Encore un domaine où l'Etat a été défaillant, par son manque d'implication, son manque de vision. Encore un domaine où les réponses arrivent par l'intermédiaire des collectivités locales. Celles qui ont été des précurseurs, communes et agglos, comme ce fut le cas à la CODAH, sous l'impulsion notamment de la Ville de Gonfreville l'Orcher, et à la Communauté de Communes Caux Estuaire de Saint-Romain, et celles qui aujourd'hui font preuve d'un volontarisme appréciable comme notre Département.

Le schéma directeur d'aménagement numérique du territoire (SDAN 76) de 2012, la création du syndicat mixte d'aménagement numérique créé en 2013 sous la houlette de Michel Barrier et le plan pluriannuel d'investissements qui en découle en sont les palpables illustrations.

Aujourd'hui l'accès au numérique est un facteur essentiel pour un nombre croissant de seinomarins. Tout se fait par internet et celui qui en est privé se retrouve isolé, voire marginalisé, en tout cas défavorisé par rapport au plus grand nombre qui possède cet accès, en milieu urbain généralement.

Un exploitant agricole, une PME, un artisan, un médecin comme un collégien ont désormais besoin de ce portail, de cette liaison et ce partout où ils vivent et exercent.

Techniquement il reste des progrès à accomplir, de même les quantités de fibre optique nécessaire à la généralisation du numérique peinent à être produites. Mais il est un autre aspect sur lequel nous devons prioritairement concentrer tous nos efforts : la fin des zones d'ombre, les zones blanches.

Les opérateurs ne sont pas des philanthropes, ils se concentrent sur les zones denses, potentiellement juteuses. Il nous incombe par conséquent d'intervenir pour supprimer ces zones blanches et pour faire progresser les débits, partout.

A chaque fois que c'est techniquement faisable, notre collectivité doit répondre présente pour contribuer à ce développement et à la bonne couverture du numérique sur tout notre département.

Nous devons également accélérer le déploiement du numérique avec un débit suffisant dans tous nos collèges. Il reste dans ce domaine beaucoup à faire.

Cette politique publique en faveur du numérique ne peut pas se trouver freinée par des considérations comptables, les enjeux étant beaucoup trop importants.